



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2019-02-007

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2019

Sommaire

PAIE

41-2019-02-18-001 - AP du 18 février 2019 confiant la suppléance de la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, le 21 février 2019 (1 page)

Page 3

PAIE

41-2019-02-18-001

AP du 18 février 2019 confiant la suppléance de la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, le 21 février 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du 18 FEV. 2019

**confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme
la suppléance de la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher,
le 21 février 2019**

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;

Vu le décret du 1^{er} février 2019 portant nomination de Mme Hélène de KERGARIOU, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, détachée en qualité de sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2019 portant délégation de signature à Mme Hélène de KERGARIOU, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;

Considérant la nécessité de prévoir la suppléance de Mme Hélène de KERGARIOU, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, le 21 février 2019 ;

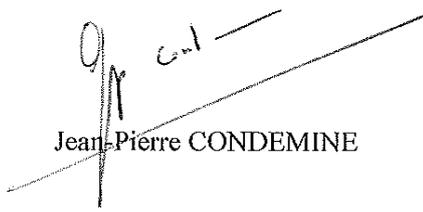
ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance de Mme Hélène de KERGARIOU, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, est confiée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, le mercredi 20 février 2019 à partir de 18h00 jusqu'au vendredi 22 février 2019 à 8h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 18 FEV. 2019

Le Préfet,


Jean-Pierre CONDEMINE